

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

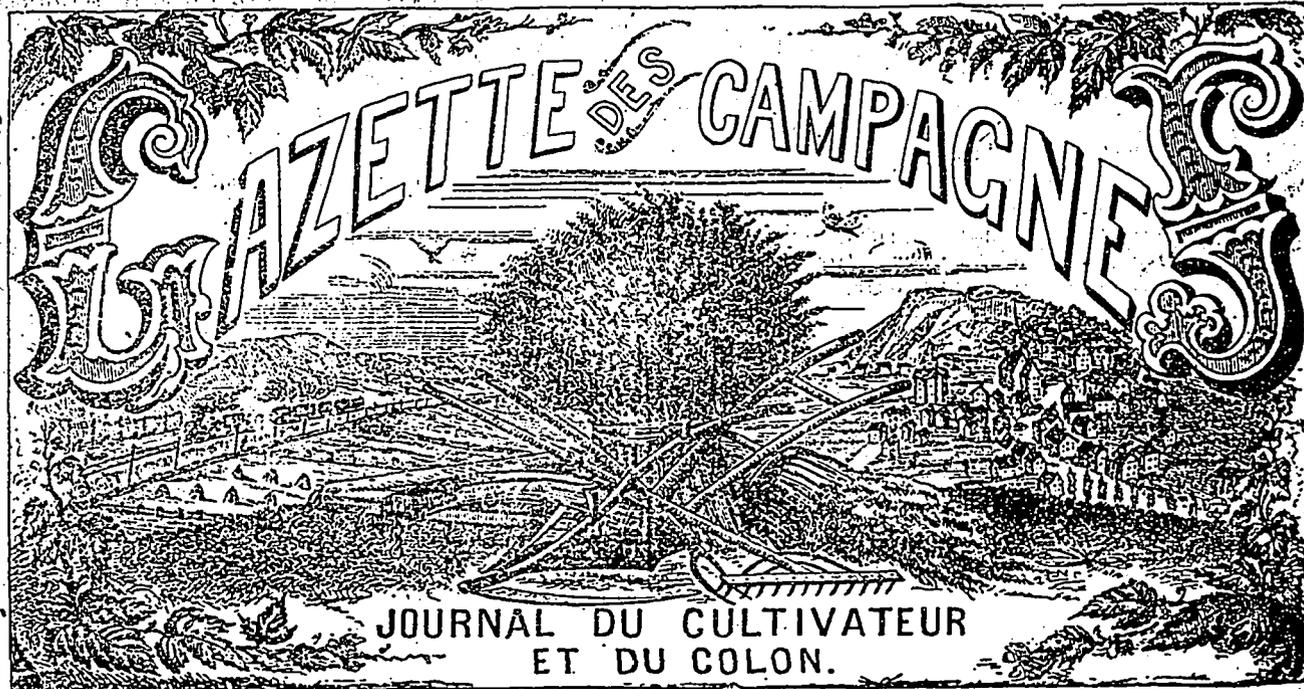
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT: \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire: FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

Causerie Agricole: De la destruction et l'assolement des terres qui sont en prairies ou en pâturages.

Revue de la Semaine: Adresse des représentants des différents pays de l'Europe et de l'Amérique, à Notre Saint-Père le Pape, en audience solennelle le 22 mars dernier; réponse du Saint-Père.—Un contraste entre la vieille Europe et les vastes régions de l'Inde Anglaise, au point de vue religieux.—Témoignage d'approbation accordé par Notre Saint-Père le Pape, à M. R. P. Vallée, rédacteur du *Courrier du Canada*.

Sujets divers: Comité de la Protection Agricole; renseignements donnés à ce Comité, par M. P. B. Benoit, député de Chambly, le Cercle Agricole de St. Michel Archange et la Société d'agriculture de Verchères.

Petite chronique: Amendements faites à la loi de chasse en cette Province.—Ordre en Conseil du Gouvernement Fédéral pour restreindre l'importation des bestiaux.—Prix des marchés de Québec, Montréal, Iberville et Sherbrooke.

Recettes: Boulettes de viandes cuites.—Soupe aux choux au petit salé.

CAUSERIE AGRICOLE

DE LA DESTRUCTION ET DE L'ASSOLEMENT DES TERRES
QUI SONT EN PRAIRIES OU EN PATURAGES.

[Suite]

L'époque la plus convenable pour le défrichement des prairies avec le charrua est en été, si l'on veut semer en automne, ou détruire beaucoup de racines traçantes, par-

ce que les labours répétés dans cette saison sont le meilleur moyen pour les détruire et pour composer le gazon; c'est en automne, si l'on veut semer au printemps, parce que les gelées de l'hiver détruisent une grande partie du gazon qui n'a pu être enfoui, et la terre se trouvant ainsi ameublie par la même cause, se prête beaucoup mieux aux opérations aratoires subséquentes.

Dès que la chaleur n'est pas à 10 degrés au-dessus du point de congélation du thermomètre de Réaumur, l'herbe pourrit difficilement, et elle ne pourrit point du tout, si la chaleur n'est que de 2 à 3 degrés, parce qu'il n'y a point alors de fermentation, et sans fermentation point de putréfaction.

C'est d'après cela que lorsque le premier labour n'a pu être fait, comme cela arrive souvent en défrichant les prairies, à une époque où une chaleur assez forte ait pu décomposer le gazon, il y a généralement de l'inconvénient à donner plusieurs labours, au lieu de se borner au premier, parce que les derniers ne font autre chose que ramener à l'atmosphère la couche gazonneuse intacte ou peu décomposée, et qu'il en résulte toujours les plus grands inconvénients.

Revenons maintenant à l'assolement des prairies ou des pâturages qui ont été détruits.

Quelque moyen qu'on ait employé pour détruire une prairie ou un pâturage, et pour en décomposer le gazon, la terre y est généralement douée d'une grande fertilité, résultante de l'accumulation des débris végétaux qui ont dû s'amasser tant que l'herbe y existait, ainsi que de l'effet de son défrichement; elle est également assez nette de semences nuisibles aux récoltes, qui ont été détruites en grande partie par le séjour de l'herbage, et elle est encore

ordinairement très-meuble, tant par l'effet du terreau qui s'est mêlé à la terre, que par l'opération même du défrichement.

C'est cet heureux état qu'il est de la plus haute importance de prolonger le plus possible, tout en obtenant des produits avantageux; un assolement quelconque conforme aux principes que nous avons établis et développés, en procure aisément les moyens.

En cet état, la terre peut admettre avantageusement dans son sein toutes les semences que sa nature et le climat comportent, et la plupart des plantes que nous avons particulièrement affectées à notre troisième division, comme exigeant généralement le terrain le plus fertile, peuvent s'y cultiver avec beaucoup de succès, surtout le blé d'inde, le millet, le chanvre, le lin, le tabac, ainsi que le chou, la pomme de terre, les fèves, l'avoine, etc. Le point essentiel consiste à tellement coordonner entre elles ces diverses cultures ou autres équivalentes, et à les intercaler de telle manière avec d'autres cultures, qu'elles maintiennent constamment le sol meuble, net et fertile.

Une attention générale qu'on doit avoir, c'est de confier à la terre moins de semences que dans les cas ordinaires, parce qu'étant plus fertile, chaque plante pousse ordinairement et se ramifie beaucoup, et qu'il peut résulter de grands inconvénients d'un excès de semence, tels que le versement, l'étiollement, la rouille, la coulure et la luxuriance des feuilles aux dépens des graines.

Une seconde attention importante consiste à retarder l'admission de l'orge, jusqu'à ce que le terrain soit complètement ameubli, parce qu'elle exige essentiellement, pour prospérer, un terrain ainsi préparé; il faut différer aussi celle du blé jusqu'à l'entière destruction du gazon, parce qu'il réussit toujours fort mal dans les terres gazonneuses.

Enfin une troisième attention qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est d'accélérer, par tous les moyens possibles, cette destruction complète du gazon et des racines vivaces et traçantes qui entrent dans sa composition.

Nous mettons au premier rang, pour opérer ce salutaire effet, la culture de la pomme de terre, qui doit commencer le cours régulier qui suit tous les défrichements et qui donne constamment en ce cas les produits les plus avantageux, tout en remplissant complètement l'objet désiré; celle de la rave, qui réussit également très bien, en remplissant parfaitement le même objet, et qui, après l'écobuage et l'incinération, donne, ainsi que le colza et la navette, des récoltes du plus grand produit; celle des fèves cultivées en rayons, particulièrement applicable aux terres compactes et argileuses, qu'elles ameublissent et préparent merveilleusement pour toutes les cultures céréales; celle de l'avoine, le moins délicat de tous nos grains sur la préparation du sol; et qui fournit aussi, à très-peu de frais et ordinairement sur un simple labour, des produits très-abondants, ou détruisant également bien le gazon par son ombrage; enfin la culture du chanvre, qui possède le même avantage, et qui y réunit celui de ne point verser.

Il est également très-essentiel d'intercaler rigoureusement les cultures très-exigeantes, et très-épuisantes, et surtout avec celles des grains et des plantes oeilifères, celles qu'on peut appeler restaurantes et améliorantes, telles que celles des vesces, des gesses, des pois, des fèves, et de toutes les plantes fauchées en vert pour foin.

On ne doit jamais non plus se déterminer à rétablir une prairie qu'on a détruite, qu'après avoir complètement décomposé tout le gazon qui en provenait et principalement

les racines vivaces, et avoir donné à la terre des engrais équivalents à ses déperditions; car ces deux conditions sont toujours de rigueur pour assurer le succès de tout établissement nouveau en ce genre.

Terminons ces préceptes généraux par quelques exemples des assolements ou rotation de culture, qui nous ont paru le plus généralement applicables aux prairies défrichées de notre première et de notre seconde division, et qui peuvent également convenir à la troisième.

Sur les terres de la première division,

Première année. Pommes de terre, surtout après l'écobuage et l'incinération.

Deuxième. Avoine ou orge, selon l'état plus ou moins meuble de la terre; puis légumes ou toute autre pâturage momentanée consommée sur place.

Troisième. Vesce ou gesse fauchée en vert; puis sarrasin.

Quatrième. Orge et trèfle, ou lupuline.

Cinquième. Trèfle ou lupuline, plâtré ou cendré.

Sixième. Froment ou seigle; puis légumes, etc., consommés sur place.

Septième. Vesce ou gesse, ou tout autre fourrage convenable.

Et huitième. Orge et prairie à base de graminées, avec engrais pour rétablir la prairie, on laissant la terre très-nette, meuble et fertile à la neuvième année.

Ou bien,

Première année. Avoine, puis légumes consommés sur place.

Deuxième. Pommes de terre ou sarrasin.

Troisième. Orge et trèfle, ou lupuline.

Quatrième. Trèfle ou lupuline avec le secours du plâtre, des cendres, de la suie ou de tout autre engrais pulvérulent.

Cinquième. Froment ou seigle, etc.; comme précédemment.

Sixième. Pâturage momentanée de colza, navette, etc., ou tout autre fourrage fauché en vert ou, mieux, consommé sur place; puis seconde récolte améliorante.

Et septième. Orge et prairie de graminées avec engrais, afin de rétablir la prairie, en laissant également la terre dans le meilleur état de netteté, d'ameublissement et de fertilité.

Sur les terres de seconde division.

En commençant par les fèves ou par l'avoine, on peut les intercaler très-avantageusement, surtout en houvant les premières, pendant quatre, cinq, ou six ans, suivant les besoins et l'état de la terre, en les fumant une ou deux fois, en les semant ensuite en trèfle à la dernière récolte intercalée ainsi, puis en froment; et, après une avant-dernière récolte préparatoire fumée, telle que vesce, gesse, fèves, chou ordinaire, ou colza; on peut y rétablir la prairie à base de graminées avec une dernière récolte d'avoine, lorsque la terre est suffisamment nette, meuble et engraisée.

Sur les terres de troisième division,

On peut substituer la carotte, le panais, la betterave, le chanvre, le lin, et autres cultures qui exigent une terre essentiellement meuble et fertile, aux fèves, chou, colza, sarrasin, pommes de terre, vesce, gesse, etc., et l'escourgeon, au seigle, à l'épeautre et au froment.

Au reste, le choix des récoltes doit toujours être déterminé par les circonstances locales; l'essentiel consiste à les intercaler convenablement, d'après les principes que nous avons établis, à y multiplier le plus possible celles qui peuvent être houvées et consommées sur place, et à ne jamais rétablir la prairie que la terre ne soit complètement netto-

yée, amoëblie et oagrassée après l'entière destruction du gazon.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Les représentants des comités des différents pays de l'Europe, et même de l'Amérique ont été reçus en audience solennelle le 22 mars, par Notre Saint-Père le Pape, dans la Salle du Consistoire. Ils étaient au nombre de cent cinquante environ. La France, la Belgique, l'Angleterre, l'Irlande, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Amérique du Sud, les Etats-Unis et le Canada étaient représentés. Les RR. MM. Hébert, Beaubien et Montminy étaient présents à cette religieuse manifestation.

Le Saint-Père a paru dans la salle un peu après midi, entouré des Cardinaux Ledochowski, Oreglia Chigi, Sacconi, Berardi, Randi, de Mgr. Assoun, patriarche de Cilicie, de NN. SS. Howard, de Neckere, Mermillod, Place, Marinelli, et d'un nombreux cortège de prélats et de Camériers.

Nos lecteurs liront avec plaisir l'adresse lue par M. le Duc Des Cars et la magnifique réponse du Saint-Père. Cette réponse a produit sur l'assemblée une vive et profonde émotion.

"Très-Saint-Père,

"Comme les années précédentes, nous venons mettre à vos pieds l'hommage filial de notre dévouement et de notre fidélité.

"Vous nous connaissez tous; vous ne pouvez donc vous méprendre sur les motifs qui nous attirent vers cette chaire de Pierre, vers ce trône le plus élevé de tous.

"Le but suprême qui anime nos actions est de travailler toujours avec vous pour la cause de Dieu. Ce qui nous attire, ce n'est pas seulement le besoin d'entendre l'enseignement infallible du Vicaire de Jésus-Christ pour y puiser la force de résister au courant du mal qui entraine aujourd'hui les hommes, les gouvernements, le monde; c'est encore le langage et l'attitude de nos adversaires, nos persécuteurs parce qu'ils sont les vôtres.

"Enivrés d'une première victoire, non contents de vous avoir dépossédés de votre puissance temporelle, ils poursuivent contre vous et contre la catholicité leur vaste conspiration, qui tend à vous dépouiller aussi de l'autorité spirituelle sur les âmes confiées à votre garde.

"Oui, ils veulent séparer les brebis du pasteur; ils se croient les plus forts et ne cachent ni leurs espérances ni leur but. Ils disent hautement qu'ils laisseront votre patience et la nôtre. Rêvant la proscription de vos droits impérissables, ils ne s'aperçoivent pas que leurs efforts contribuent à les cimenter. Ils refusent de reconnaître dans votre auguste personne le représentant du Maître souverain de nos âmes, animé de son amour, éclairé de son esprit, investi de son pouvoir. Ils veulent vous imposer la servitude sous le masque d'une fausse liberté, mais ils ne réussiront pas à nous arracher notre plus beau titre de gloire, celui de fils soumis et tendres, de soldats dévoués et fidèles de cette Eglise immortelle dont vous êtes le chef visible, Très-Saint-Père, et contre laquelle l'enfer ne prévaudra jamais.

"Les événements de ce temps, vos malheurs et vos gloires, notre soumission respectueuse et complète aux pasteurs que vous nous avez donnés, la persévérance de nos luttes quotidiennes, rien n'a pu jusqu'ici les éclairer

ni les décourager

"Nous avons opposé, par votre ordre, les armes pacifiques et légales de la patience et de la fermeté chrétienne, laissant à Dieu le soin de nous venger. Que notre constance passée vous donne, Très-Saint-Père, l'espoir que, Dieu aidant, nous aurons affronter les épreuves plus terribles qui nous menacent. *Combattre et souffrir sera notre devise. Jamais nous ne pactiserons avec ceux qui professent que votre autorité spirituelle ne s'impose qu'aux âmes et ne saurait régir la vie sociale des hommes.*

"Mais ces combats de Dieu, loin de nous abattre, doublent notre ardeur. Nous savons qu'un jour viendra où les souffrances de la grande famille chrétienne et de son chef suprême engendreront des saints comme le sang des martyrs enfantaient les chrétiens. Alors Dieu dira à nos ennemis: *Usque huc ventis et non procedes amplius.*

"Il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur, qu'un nom: celui de catholiques, qu'une loi, fondement de toutes les autres: la loi chrétienne avec la liberté évangélique, les enfants de Dieu dans le sein de leur mère l'Eglise catholique, apostolique, romaine.

"Bénissez-nous tous, Très-Saint-Père, afin que toujours unis à votre personne sacrée, dans la vie publique et dans la vie privée, nous n'ayons tous qu'un bras pour vous défendre, un cœur pour vous aimer, une volonté pour vous obéir."

Le Saint-Père a répondu:

"Quand je porte mes regards sur les divers points du monde catholique, j'aperçois le triste et douloureux spectacle d'un amas immense de ruines, causées par la cruelle perfidie des ennemis de l'Eglise dans la présente révolution. Je vois couvents et monastères, occupés naguère par les pacifiques cénobites et par les vierges épouses de Jésus-Christ, privés de leurs anciens habitants pour faire place à des personnes étrangères et profanes, et parfois plus que profanes.

"Je vois les bienfaisantes richesses et possessions de l'Eglise devonues la proie des dévorants contemporains et destinées à rassasier la faim insatiable de la Révolution.

"Je vois des ruines de toutes parts; je vois les droits de l'Eglise foulés aux pieds et violés, la hiérarchie ecclésiastique interrompue et rendue inutile, parce que tous sont, condamnés, quelle que soit leur fonction, à payer un tribut plus terrible que tout autre, le tribut du sang sur les champs de bataille, et l'Eglise empêchée de choisir ses ministres.

"Je vois la liberté d'enseignement changée en un monopole qui accroît chaque jour ses oppressions tyranniques, et avec elle les erreurs et parfois les blasphèmes.

"Je vois la tolérance pour tant de délits et pour tant de fautes commises contre Dieu, contre la morale et contre l'ordre social; je vois souvent, bien souvent, certains jugements inspirés non par la justice, mais par les passions maudites qui dominent toujours dans les temps troublés par la Révolution.

"Telles sont, avec beaucoup d'autres, les ruines qui forment le grand amas et qui couvrent un espace immense.

"Quand je considère ce tableau lugubre, la vision d'Ézéchiël me revient à la mémoire. Le prophète fut transporté en esprit par Dieu dans un vaste champ tout rempli d'ossements desséchés. Et, tandis qu'étonné et stupéfait il considérait ce triste spectacle, il entendit une voix d'en haut qui criait à son oreille: "Crois-tu que ces ossements puissent retourner à la vie?" Et le prophète, humilié et le front courbé, répondait: "Vous seul pouvez le faire, O

mon Dieu ! *Domine Deus, tu nosti.*—Eh bien ! répondit le Seigneur, prophétise sur ces ossements. *Vaticinare de ossibus istis.* Apprends que ces ossements vivront : je ferai entrer en eux l'esprit, je les couvrirai de nouveau de nerfs, de muscles, de veines et de sang ; la chair reviendra les envelopper, et la peau revêtira tous ces corps, et ils vivront." Le prophète répéta les paroles de Dieu, et dans cet instant commença un léger murmure, et puis une commotion, celle des ossements mêmes qui cherchaient à se réordonner pour former des corps, comme ils étaient auparavant : *Factus est et sonitus... et ecce commotio.*

"La prophétie, mes chers fils, indiquait la fin de l'esclavage d'Israël et son retour dans les terres de la patrie. Or maintenant je dirai : Dieu, en considérant ce champ de décombres et de ruines, dont j'ai parlé tout à l'heure, accumulés avec les débris de l'Eglise de Jésus-Christ, ne pourrait-il pas demander aussi à chacun de nous : *Factus vivens ossa ista ? ... Vaticinare de ossibus.* Et que répondrons-nous ? Avec une âme ferme, avec un accent décidé nous répondrions : Oui, tous ces os ressusciteront, car l'Eglise de Jésus-Christ, à qui ils appartiennent, ne peut jamais périr ; elle doit durer jusqu'à la consommation des siècles.

"Ces ruines se relèveront, mais avant de se relever elles éprouveront, elles aussi, leur commotion. *Et ecce commotio.* Et la commotion paraît dès à présent. C'est une commotion que votre venue, la venue des fils respectueux devant leur père ; c'est une commotion que l'agitation des peuples catholiques dans de si nombreux pèlerinages ; c'est une commotion que l'écho de ces prières ferventes qui s'élèvent vers Dieu dans les temples sacrés. Et les tribunaux de la pénitence assiégés, et les tables eucharistiques fréquentées, et les bonnes œuvres multipliées, tout prouve que parmi les ruines de l'Eglise de Jésus-Christ il y a commotion.

"Que si les os ne reviennent pas encore former les corps primitifs, souvenez-vous donc, ô fils aimés, que l'Eglise du Christ est fondée sur la pierre, qu'elle est figurée par un rocher, assailli de tous côtés par la furie des vents et par la rage des ondes. La commotion, elle existe dans l'Eglise, mais les os éparés ne reviennent pas encore à leur place, parce qu'ils en sont empêchés par les ouragans, par les tempêtes, qui reçoivent l'impulsion d'en haut et ne cessent de battre le rocher jusqu'à ce qu'il soit poli et nettoyé de toute souillure.

"Les taches qui le souillent encore, ce sont les âmes basses, qui sacrifieraient même leur propre conscience afin de jouir d'une paix pleine d'amertume. Elles le souillent, les âmes inconsidérées qui ne connaissent point encore dans ces vicissitudes la main de Dieu, qui nous punit et nous flagelle pour nos péchés et nous met devant les yeux des événements bien tristes ; elles continuent à vivre, sans rien faire, dans une indifférence qui fait compassion, comme si elles vivaient dans des temps heureux et prospères. Elles le souillent, ce rocher, les âmes vendues à Satan, qui par la langue et par la main coopèrent à la destruction de l'Eglise en blasphémant ses doctrines. Quand ces taches auront disparu, Dieu nous consolera, et à la présente commotion succéderont les triomphes futurs.

"Mais qu'advient-il alors des impies qui persécutent l'Eglise ? Il m'a été présenté, ces jours derniers, un livre imprimé dans un pays catholique d'Europe. On y rappelle avec exactitude les faits qui ont rapport à l'issue *exilio*, la fin des persécuteurs de l'Eglise. Tous, sans exception, ont fini misérablement leurs jours. L'auteur commence à Hé-

rode, Pilate, Caïphe, etc., et vient jusqu'à notre temps, en montrant ces funestes issues.

"Nous avons donc le droit, nous aussi, de croire que les persécuteurs actuels de l'Eglise auront la fin de leurs devanciers et que, dans un temps fixé par la Providence, Dieu tendra une main miséricordieuse à son Eglise entièrement purifiée et délivrée des chaînes dont l'ont chargée ses ennemis et persécuteurs, qu'il la couvrira d'un vêtement d'or et la fera asseoir comme reine à la droite de son divin Fondateur : *Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato.*

"En attendant, chers enfants, quelle sera notre attitude ?

"Nous devons persévérer dans les prières et dans les bonnes œuvres déjà commencées ; vous venez de le dire vous-mêmes. Et puisque nous sommes dans la station de carême, nous devons nous exercer aussi à la mortification et au jeûne, jeûne de nourriture, et surtout jeûne de péchés : *jejunemus a vitiis.* Il n'est que trop vrai que la mortification est devenue rare dans le monde catholique, et pourtant elle est la voie qui nous conduit dans les bras de Dieu notre Père.

"Poursuivez donc dans la voie où vous êtes engagés ; pouvez-vous, sous la direction des premiers pasteurs, à vous montrer toujours opposés aux prétentions nouvelles ; ils vous tendront la main, coopérez avec eux pour soutenir les droits inaliénables de Jésus-Christ. Et puisque tous nous avons besoin de l'aide de Dieu, tournons-nous vers lui afin qu'il nous bénisse. Puisse-t-il nous confirmer dans les saints propos par lesquels vous défendez ses droits ; vous bénir dans les œuvres que vous faites ; vous bénir dans votre bonne volonté ; vous bénir dans l'âme et dans le corps, le corps afin qu'il le rende robuste autant qu'il faut pour combattre, l'âme afin qu'il la rende constante pour résister à tous les assauts de la Révolution ; qu'il vous bénisse dans vos familles, dans tous vos intérêts ; qu'il étende sa bénédiction à tous ces pays divers, auxquels vous appartenez. Qu'il vous bénisse dans la vie et au moment de la mort ; qu'il vous rende dignes de le bénir lui-même dans tous les siècles au paradis."

— Nous vivons dans des temps singuliers et remplis d'étranges contrastes. La vieille Europe emprisonne les prêtres, chasse les religieux et les religieuses du sol de leur propre patrie ; partout elle fait la guerre à l'Eglise ; le mot d'ordre a été donné : il faut s'emparer de l'éducation, la séculariser et pervertir du même coup les générations naissantes et à venir. M. le prince de Bismark a dans tous les pays des auxiliaires actifs et disciplinés ; les phalanges libérales sont nombreuses, elles s'appellent *légitimes*. Le signe caractéristique de leurs entreprises insensées, c'est une haine implacable vouée aux Jésuites. Mais voilà qu'à l'autre extrémité du monde, dans les vastes régions de l'Inde anglaise, on est heureux de posséder des Jésuites, on les loue, on les exalte, on encourage leurs travaux, on assiste aux luttes littéraires de leurs élèves, et des personnages haut placés, officiels, ne craignent pas de proclamer publiquement les vertus et la science de tels maîtres. Ce contraste des plus étonnants est fort instructif. La haine est mauvaise conseillère, car chez les impies qu'elle anime et conduit, les vérités les plus lumineuses de l'histoire ne dirent rien et demeurent à l'état de lettre morte. L'Eglise et ses œuvres divines n'ont-elles pas résisté depuis plus de dix-huit siècles à toute la rage des persécuteurs ? N'a-t-elle pas vu cent fois, épouse immaculée du Christ, ses ennemis tomber impréssants autour d'elle et descendre les uns après les autres dans la tombe ? N'a-t-elle pas toujours

assisté triomphante à leurs tristes funérailles et chanté l'hymne de la victoire contre ceux qui avaient juré sa ruine ? O'est là un enseignement dont les annales du christianisme transmettent d'âge en âge l'impérissable souvenir. Il en était ainsi hier, il en sera de même demain et toujours jusqu'à la fin.

— On lit dans le *Courrier du Canada* :

“ Nous accusons réception d'une lettre de Rome, dans laquelle on nous apprend que notre St. Père le Pape a bien voulu nous accorder, en notre qualité de journaliste catholique, la Bénédiction Apostolique pour nous, notre famille jusqu'à la troisième génération avec en outre la permission de lire les livres à l'index sans exception.

“ Cette haute marque d'approbation sera pour nous un encouragement de plus pour combattre les bons combats, soutenir les droits sacrés de l'église catholique, et défendre notre clergé contre les attaques du fanatisme protestant et de ses ennemis.

“ Par un travail assidu, par des études constantes, nous tâcherons de nous rendre digne de la noble cause que nous avons embrassée, et que nous voulons supporter en tout et partout.”

Nous félicitons notre excellent confrère, M. Vallée, de cette bénédiction du Vicaire du Christ qui est pour tout catholique un encouragement bien puissant.

Comité de la protection agricole

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant aujourd'hui les renseignements donnés par M. P. B. Benoit, au Comité de la Protection Agricole.

MENUS GRAINS ET BLÉ.

Je suis un cultivateur pratique et comme preuve j'ai gagné le premier prix deux fois, aux parties de labour de mon comté, ainsi que plusieurs autres prix moins élevés.

Je suis membre du Conseil d'Agriculture de la province de Québec.

Je désirerais qu'un droit égal, à celui imposé sur nos produits correspondants, soit imposé sur les menus grains, qui viennent des Etats-Unis.

Je suis opposé à tout droit sur la fleur et surtout sur le blé, parce que nous n'en produisons pas assez. En 1871, la production du blé n'a été que de 16,720,000 minots.

La population du Canada est de 3,485,761 âmes, d'après le dernier recensement. Je suppose que chaque individu, consomme 6 minots de blé chacun. D'après ce calcul, il faut pour la subsistance de notre peuple (en tenant compte de la quantité nécessaire pour la semence, les pertes etc.) un montant de 21,910,000 minots de blé, soit 5,190,000, de plus que nous produisons.

A l'appui de mon avancé, que le Canada ne produit pas assez de blé pour sa consommation, je me permettrai de vous référer à la lettre de J. C. Taché, éc., député ministre de l'agriculture, que je désire annexer à mon témoignage.

SUCRE DE BETTERAVES.

La Législature de Québec a voté à sa dernière session la somme de \$5,000 pour aider à l'établissement d'une fabrique de sucre de betteraves.

En quoi le Gouvernement fédéral pourrait-il aider à cette industrie essentiellement agricole ? Je ne suis pas prêt à le dire. Je pense qu'en élevant peu à peu les droits sur les sucres qui sont importés pour la consommation, au montant de \$102,000,000 ça aurait l'effet de promouvoir l'industrie de la fabrication du sucre indigène. La quantité de sucre d'érable n'étant que de 17,000,000 lbs., il y a une large marge pour la production, si l'on veut remplacer l'importation.

TABAC.

Le tabac étranger, s'il est manufacturé, paie à l'entrée, un droit

de 25 cts., et 12½ cts., ad valorem, par livre. Le tabac américain, importé pour être manufacturé ici, est libre de droits, mais est soumis à un droit d'accise de 20 cts. par livre. Le tabac canadien non manufacturé, paie un droit d'accise de 10 cts. S'il est préparé, paie un droit additionnel de 10 cts. par livre.

Ainsi, le tabac canadien est soumis à une taxe égale à celle qui pèse sur le tabac américain. Par là le tabac, qui peut devenir un des produits les plus payants de notre culture, n'est nullement protégé. Je suggérerais qu'un droit de 30 cts. par lb. soit imposé sur le tabac étranger, non manufacturé. Nous aurions encore une protection de 10 cts. par lb., ou cinquante pour cent en faveur de notre tabac.

Le Canada importe près de 11,000,000 lbs. de tabac, et nous en exportons 400,000 lbs. seulement. Notre production en 1871, n'était que de 1,600,000 lbs.

Ainsi, on consomme 10,600,000 lbs. de tabac étranger, que l'on pourrait remplacer par le nôtre, si la culture était convenablement protégée.

LIN.

Il y a plusieurs bons moulins dans le District de Montréal, pour préparer le lin. Le sol est favorable à cette culture. Le Gouvernement de Québec a fait importer il y a quelques années, de la graine de lin de Rica. Cette culture est généralement négligée aujourd'hui.

En 1872 les cultivateurs de la province de Québec ont fabriqué 1,500,000 verges de toile ; les autres provinces 200,000 verges seulement et le produit en filasse dans toute la Province a été de 2,600,000 livres. Le surplus de la toile, pour les besoins domestiques, de la navigation, etc, est importé de l'étranger. L'Angleterre nous envoie une quantité considérable de filasse. Comme le comité le voit, il y a place pour une plus grande production. Je ne suis pas prêt à dire quels seraient les meilleurs moyens d'encourager la culture du lin, laquelle serait très-importante pour donner de l'ouvrage à nos familles, durant de longs hivers.

BLÉ D'INDE.

Nous importons 3,679,000 minots de blé d'inde, valeur \$2,457,000, ou 67 cts. le minot. Nous exportons 4,800,000 minots de pois et d'avoine, à 93 cts. et 48½ cts.

Si l'on restreignait l'importation du blé d'inde américain, nos pois, qui valent davantage, en valeur nutritive, les remplaceraient sur notre marché et nous aurions intérêt de produire plus, pour rencontrer ces nouvelles demandes et pour continuer à fournir le marché anglais, lequel en a disposé près de trois millions de minots en 1875.

CULTURE.

Près des grandes villes et surtout de Montréal, en particulier, c'est la culture du foin qui, en général, a payé le mieux, depuis une vingtaine d'années. Montréal contient 12,000 animaux, qui consomment annuellement 9,000,000 bottes de foin de 15 lbs. ou 67,500 tonnes dont la vente rapporte aux cultivateurs des environs de Montréal en moyenne, \$800,000 par année. Je me permets de donner ces renseignements au Comité, afin d'expliquer notre position exceptionnelle. Notre système serait le meilleur, si nous achetions le fumier nécessaire, pour compenser celui que nous ne faisons pas, en vendant notre fourrage ; ce que nous ne faisons pas, généralement.

En principe, la culture qui mène de front l'élevage du bétail, la culture des céréales et des légumes et la laiterie, est celle qui convient le mieux, pour la production du fumier, source première de toute fertilité. L'élevage et l'engraissement du bétail, sont les buts principaux de la culture. En produisant plus de viande et avec un droit sur les animaux de boucherie de l'Ouest, nous les chasserons du marché canadien. Nous augmenterions alors notre production pour fournir le marché local et pour continuer notre exportation de viande, en Europe.

SUGGESTION.

Un droit prohibitif devrait être chargé, sans délai, sur l'exportation du fumier, aux Etats-Unis. Une Compagnie Américaine a établi un bureau, à Montréal, pour l'achat du fumier de la ville de Montréal, au grand détriment de la culture, dans le district de Montréal. Cette compagnie le fait presser et l'expédie ainsi, aux Etats-Unis.

Ce n'est pas seulement un dommage considérable pour le

pays, mais même une honte. Si ce fait était connu à l'étranger, il serait grandement préjudiciable à nos intérêts.

A une séance du cercle agricole de St. Michel-Archange, comté de Napierville, les réponses suivantes furent données à une série de questions que M. Geo. T. Orton, président du comité des intérêts agricoles du Canada à la Chambre des Communes d'Ottawa, a bien voulu faire l'honneur de lui adresser.

1.—Croyez-vous que les droits imposés sur les produits étrangers au mois d'avril 1870, et abolis au mois de mars 1871, ont eu un bon effet?

R.—Nous ne sommes pas en état de répondre à cette question.

2.—Est-il de l'intérêt du Canada que nous continuions à admettre les produits américains en franchise, tandis que les produits canadiens exportés de l'autre côté des frontières sont soumis à une lourde taxe?

R.—Non. C'est directement contre l'intérêt du Canada. Nous nous vous dire humblement que dans l'intérêt du Canada et de la classe agricole en particulier, nous devrions faire tous nos efforts pour obtenir le Traité de Réciprocité, afin de ne payer aucun droit sur nos grains, foins et animaux.

3.—Quels droits, si vous en établissiez, imposeriez-vous sur la fleur ainsi que sur les grains et autres produits agricoles étrangers; ou quelle règle recommanderiez-vous d'adopter pour nous guider dans l'imposition de ces droits?

R.—Nous recommanderions de charger les mêmes droits qu'on nous charge, la fleur exceptée.

4.—Quel effet a eu l'admission du blé d'Inde en franchise sur le prix des céréales communes dans votre section du pays?

R.—Mauvais effets. Nous désirons respectueusement que si le Traité de Réciprocité est refusé, l'on charge le même droit sur le blé d'Inde que nous payons sur l'orge, c'est-à-dire quinze centimes par 50 livres.

5.—Recommanderiez-vous une législation dans le but d'établir et d'encourager en Canada la culture de la betterave à sucre et la fabrication du sucre de betteraves, ainsi que la culture du tabac et du lin? et quelle législation serait la plus susceptible d'atteindre ce but?

R.—Nous recommandons fortement la fabrication du sucre de betterave et prions le gouvernement de ne rien charger sur cette industrie. Nous sollicitons le gouvernement d'abolir la taxe sur le tabac canadien cultivé dans le pays, et vendu sur notre marché, afin de promouvoir cette industrie facile au cultivateur, et d'augmenter les droits sur le tabac venant de l'étranger. Quant au lin, le cultivateur doit en cultiver assez pour les besoins de sa famille, tant pour la toile que pour la graine qui est très-utile pour les bestiaux.

Une manufacture de toile serait désirable.

6.—De quelle partie du Canada ou des Etats-Unis recevez-vous vos consignations de grains. Quelle quantité moyenne en recevez-vous par année de chaque pays, et à quoi l'employez-vous?

R.—Nous ne recevons pas de grains des Etats-Unis, mais nous recevons beaucoup de fleur de la province Ontario.

7.—Quelles manufactures coopèrent le plus intimement, suivant vous, avec l'agriculture?

R.—Manufactures de sucre de betteraves, d'étoffe, de fromage, d'empois de patates, de tabac, de toile, de câble et de presse à foins.

8.—Où la plus grande partie de votre fleur ou de votre farine est-elle consommée, et sur quel marché vendez-vous le plus avantageusement? le marché canadien, anglais ou américain?

R.—Nous n'envoyons pas de fleur à l'étranger.

9.—Y a-t-il dans votre localité grand nombre de fils ou filles de cultivateurs qui, pressés par leurs goûts ou leurs capacités à désirer d'autres travaux que ceux de l'agriculture, vont chercher de l'emploi aux Etats-Unis? Si oui, quel remède conseilleriez-vous?

R.—Un grand nombre de gens mariés, de jeunes gens ou de jeunes filles laissent nos campagnes pour aller chercher de l'ouvrage aux Etats-Unis, tout en regrettant le pays. Nous sollicitons respectueusement le gouvernement d'encourager les manufactures du Canada pour donner de l'emploi à la population, de favoriser la colonisation de nos terres par les canadiens, et si

après cela, nous avons besoin de main-d'œuvre, alors ce sera le temps d'appeler l'émigration.

10.—Est-ce que l'importation de la fleur américaine, en franchise, sans réciprocité, nous met dans une position désavantageuse comparativement aux concurrents américains? et si oui, donnez-en les raisons?

R.—Nous ne nous plaignons pas de l'entrée de la fleur, en franchise pour cette section-ci du pays, au contraire nous la désirons.

11.—Avez-vous trouvé la mouture en entrepôt commode, pratique et juste pour les intéressés et la recommanderiez-vous si un droit était imposé sur le blé étranger?

R.—Nous ne sommes pas à portée de répondre à cette question.

12.—Comme le droit *ad valorem* de vingt pour cent imposé aux Etats Unis, contre le droit spécifique fixé de 20 pour cent par boisseau sur le blé opère généralement comme tarif différentiel contre le meunier canadien, est-ce que dans votre opinion, l'établissement de droit différentiel par le parlement du Canada serait désirable?

Oui, nous préférons un tarif différentiel.

13.—Pensez-vous que l'admission sur les marchés canadiens, moyennant un droit de 10 pour cent, de bêtes à cornes, chevaux et moutons américains, tandis que les Etats Unis imposent un droit de 20 pour cent sur les mêmes animaux envoyés du Canada, soit préjudiciable aux cultivateurs canadiens? Et recommanderiez-vous l'établissement d'un droit semblable à celui imposé par les Etats-Unis?

R.—Très-préjudiciable. Réciprocité ou même droit qui nous est imposé.

14.—Le cultivateur canadien peut-il cultiver tout le grain nécessaire pour engraisser son bétail, ou aurait-il plus d'avantage à acheter du blé d'Inde?

R.—Nous récoltons assez pour le bétail.

15.—Quels sont les produits de la ferme qui ont besoin d'un marché local pour leur écoulement?

R.—Tous les produits.

16.—Laquelle des industries de la culture de grains, de l'élevage des bestiaux ou des produits de la laiterie, est la plus profitable pour le cultivateur, tant pour les profits qu'elle rapporte que pour tenir la ferme en bon ordre, de manière à en faire un placement permanent profitable?

R.—Cela dépend des circonstances.

17.—Quels changements, s'il en faut, la législation aurait-elle besoin de subir pour faire de l'agriculture une occupation plus désirable et plus profitable à la population?

R.—Etablir des institutions qui feroient apprécier l'agriculture, établir une école *farm-modèle* dans chaque comté, exiger de chaque instituteur ou institutrice qu'ils enseignent quelques notions d'agriculture à leurs élèves, leur donnant ainsi une haute idée de la classe agricole.

18.—Pensez-vous que la différence dans le temps et par conséquent celles des risques qu'il faut courir pour obtenir des retours sur les ventes de fleur, entre les marchés du Canada et de Liverpool, permettrait aux fabricants de fleur de payer plus cher au cultivateur et offrirait à ce dernier un marché meilleur et plus stable pour son blé?

R.—Si nous comprenons bien la question, nous pensons qu'il serait désirable que le blé fût converti en fleur avant d'être envoyé à l'étranger.

M. G. BLAIN,

Président C.A.

HONORÉ PATTENAUDE,

Secrétaire.

St. Michel-Archange, 9 avril 1876.

Les réponses suivantes ont été communiquées au Comité de la Protection Agricole, au nom des agriculteurs du comté de Verchères. Les chiffres qui précèdent chaque réponse, correspondent à ceux des questions posées plus haut. Nous avons placé ces chiffres afin d'éviter une répétition des mêmes questions.

1 Réponse.—Ils ont eu un mauvais effet.

2 R.—Les matières brutes requises pour nos manufactures devraient être à notre avis, admises en franchise, mais les produits

manufacturés à l'étranger devraient être frappés de droits tels que nos manufactures naissantes fussent, par là, protégées. Nous n'avons pas de doute que le succès de nos manufactures serait à l'avantage de l'agriculture.

3.—Nous recommanderions d'imposer des droits sur la fleur et les grains étrangers, de manière à protéger et encourager nos agriculteurs.

4. R.—Nous pensons que l'admission du blé d'inde en franchise a nui dans notre section du pays au prix des céréales communes. Il nous paraît évident que le cultivateur qui a un surplus à vendre doit souffrir de la compétition.

5. R.—Nous sommes d'avis qu'une législation dans le but d'encourager au Canada, la culture de la betterave et la fabrication du sucre de betterave, ainsi que la culture du tabac et du lin serait très-avantageuse au pays. Nous pensons que l'impôt dont le tabac canadien est frappé nuit à sa culture, car nous sommes d'avis que personne ne cultive le tabac sur une grande échelle, avec l'impôt actuel. Nous recommandons en outre l'encouragement nécessaire à l'établissement de manufactures de toiles, alors le lin serait cultivé avec profit.

6. R.—Dans ce comté les agriculteurs, en général, récoltant plus qu'ils consomment, n'achètent plus de grains à l'étranger.

7. R.—Nous sommes d'avis que toutes les manufactures du pays, de toiles, de tabac, de sucre, etc., devraient être encouragées parce qu'elles seraient un excellent marché où nous pourrions écouler nos produits agricoles à des prix plus élevés que s'ils étaient vendus pour l'exportation.

8. R.—En général, nous n'exportons pas de fleur.

9. R.—Nous croyons devoir avouer qu'il y a malheureusement un bon nombre de fils et de filles de cultivateurs qui quittent le pays pour aller chercher de l'emploi aux Etats-Unis. Le moyen que nous suggérerions pour procurer de l'emploi à tous ceux et celles qui désirent d'autres travaux que ceux de l'agriculture, serait d'accorder une protection efficace à nos manufactures et de réserver pour nous-mêmes notre propre marché.

10. R.—Nous sommes d'avis, comme nous l'avons déjà dit, que ceux qui ont des grains à vendre doivent en souffrir sérieusement.

11. R.—Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question.

12. R.—Nous sommes d'avis que l'établissement des droits différentiels par le Parlement du Canada, serait désirable.

13. R.—Nous sommes d'avis que cet état de choses est préjudiciable aux cultivateurs canadiens et nous recommanderions l'établissement d'un droit au moins aussi élevé que celui imposé par les Etats-Unis.

14. R.—Nous pensons que le cultivateur canadien peut cultiver tout le grain nécessaire pour engraisser son bétail.

15. R.—Tous les produits en général.

16. R.—Cela dépend principalement de la nature du sol, de la proximité du marché et des prix de la main-d'œuvre.

17. R.—Outré ce que nous avons déjà dit, nous regardons comme moyen efficace la protection de nos manufactures qui restent intimement et nécessairement liées à notre agriculture.

18. R.—Comme nous ne comprenons pas bien toute la portée de cette question, nous ne sommes pas en mesure d'y répondre.

Varonnes, ce 31 mars 1876.

J. N. A. ARCHAMBEAULT,

Président de la Société d'Agriculture
No. 1 du comté de Verchères.

L. H. MASSUE,

Membre du Conseil Agricole

M. FR. PAINCHAUD,

Membre du Conseil Instruction Publique.

Petite Chronique

Lots de la chasse en cette Province, amendées.—Pour l'information de nos lecteurs, nous publions le changement suivant qui a été fait à cette loi:

10 Nul ne chassera, ne prendra au piège, ni ne tuera aucune louvre entre le premier de mai et le premier d'octobre, chaque année, ni aucun castor, entre le trente d'avril et le premier de

septembre, ni aucun rat-musqué entre le premier de juin chaque année et le premier d'avril suivant, pour les districts de Québec, Saguenay, Chicoutimi, Montmagby, Kamouraska, Rimouski et Gaspé, et entre le premier de mai, chaque année, et le premier d'avril suivant, pour le reste de la Province.

Un supplément de la Gazette Officielle publié, contient un ordre en conseil pour restreindre et régler l'importation des bestiaux et autres animaux à cause des maladies contagieuses qui exercent beaucoup de ravages parmi les bestiaux en différents pays de l'Europe.

L'importation des animaux d'Europe est défendue à Halifax, St. Jean et Québec, et tous les animaux importés par ces voies seront retenus et examinés à la quarantaine.

SHERBROOKE.	IBERVILLE.	MONTREAL.	QUÉBEC.	PRIX DES MARCHÉS.
00.00	7.00	10.00	10.00	Rouf, 1ère qualité, par 100 lbs.
00.00	0.00	0.15	10	Veau, par lb.
0.07	0.00	0.15	0.09	Mouton, par lb.
0.10	0.00	0.10	0.09	Lard frais, par 100 lbs.
0.10	10.00	0.09	0.16	Lard frais, par lb.
0.11	0.11	0.12	5.55	Fleur, extra, par quart.
0.15	0.10	0.12	4.40	Fleur, forte, par quart.
6.00	5.50	4.70	4.50	Fleur, superfine, No. 2 par quart.
5.25	0.00	4.55	4.70	Fleur, fine, par quart.
0.00	0.00	4.10	2.55	Fleur, en sac, 100 lbs.
0.00	0.00	0.00	0.35	Patates, par minot.
0.45	2.70	0.50	0.00	Blé de semence, 60 lbs.
0.55	0.00	1.23	60	Orge, par minot.
1.00	0.00	0.55	0.45	Avoine, 35 lbs, au minot.
0.00	0.35	0.00	0.25	Beurre frais, par lb.
0.30	0.35	0.30	0.18	Bourre salé, par lb.
0.25	0.30	0.20	0.14	Fronage.
0.12	0.25	0.12	0.09	Sucre d'érable, par lb.
0.15	0.00	0.13	11.00	Foin, 100 boîtes.
0.00	0.00	0.00	3.25	Paille, 100 boîtes.
0.00	0.00	0.00	60	Pois, par minot.
0.50	0.50	0.50	60	Volailles, par couple.
0.00	0.00	0.00	5.00	Erable, 3 pieds, par corde.
0.00	0.00	0.00	4.50	Erable, 24 pieds, par corde.
0.00	0.00	0.00	4.50	Merisier, 3 pieds, par corde.
0.00	0.00	0.00	3.80	Merisier, 24 pieds, par corde.
0.00	0.00	0.00	4.00	Epinette et tous rubis, par corde.
3.00	0.00	0.00	3.50	

RECETTES

Boulettes de viandes cuites

Lorsqu'on a des restes de viande ou de volaille cuites, on les hache avec une quantité suffisante de lard, on y ajoutant du sel et du poivre et une pointe d'ail. On fait cuire à la vapeur des pommes de terre qu'on pèle et qu'on passe dans la passoire avec le pilon à purée, de manière à en avoir un volume égal à celui de la viande; on mêle le tout, et on ajoute un, deux ou trois œufs entiers blanc et jaune, selon la quantité de force.

Lorsque le mélange est complet on façonne des boulettes un peu longues et plus petites qu'un œuf, qu'on aplatit des deux bouts, on leur donnant une forme régulière; on les roule dans la farine ou dans la mie de pain parfaitement émietté; on les fait frire à grande friture, et lorsqu'elles sont bien risolées, on les sert, soit seules, soit sur une sauce tomate ou tout autre sauce. Ces boulettes enlent un pain et sont légères; c'est un des meilleurs moyens d'utiliser les restes de viande.

Soupe aux choux au petit salé.

La poitrine du cochon est le morceau qu'on emploie de préférence. On met le salé à l'eau froide, après l'avoir lavé à plusieurs eaux pour le dessaler, et on écume avant qu'on y ajoute les légumes. On n'y met ni beurre ni gruisse. Un morceau de poitrine de mouton, ajouté au salé, donne à cette soupe beaucoup de qualité. Cette poitrine, mise sur le grille, après avoir été salée et poivrée, est excellente à manger; il faut qu'elle soit rissolée. On peut la servir, soit sur les légumes sortis de la soupe, soit sur une purée quelconque ou une sauce tomate, ou simplement y ajouter un peu de vinaigre.

FABRIQUE D'INSTRUMENTS ARAOIRES

De toutes espèces, Poêles, Roues de wagons, Charrettes, etc.

LE soussigné, propriétaire de la Fonderie de l'Isle-Verte, informe messieurs les Marchands, Cultivateurs et Meuniers, qu'il a rebâti sa fabrique d'instruments aratoires et qu'il est prêt à fournir à des conditions faciles: Charrues de toutes espèces, fontes pour charrues, moulins à battre, cribles, roues de charrettes et wagons, toutes espèces de fontes pour moulins à scies et à farine. Il aura constamment en vente des voitures de toutes sortes.

CHS. BERTRAND, Isle-Verte.

Sta. Anne de la Pocatière, 27 avril 1876.



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

Soumission pour terrassement, poses de lisses, etc.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Secrétaire des Travaux Publics, et endorsed "Soumission pour le chemin de fer du Pacifique," seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI de LUNDI, le 22 MAI prochain, pour l'EXCAVATION et le TERRASSEMENT qui doivent être exécutés sur cette section du chemin de fer du Pacifique s'étendant depuis CROSS LAKE vers l'est jusqu'à PORTAGE DU RAT, LAC DES BOIS, ayant environ 37 milles de longueur; aussi pour le TERRASSEMENT requis depuis l'extrémité OCCIDENTALE du 13e contrat jusqu'à la RIVIÈRE ANGLAISE, une distance d'environ 80 milles; aussi pour la POSE DES LISSES et autres TRAVAUX DE CONSTRUCTION, à l'ouest de FORT WILLIAM.

Pour les plans, les spécifications, les quantités approximatives, les formules de soumission et autres informations, s'adresser au bureau de l'ingénieur en chef, Ottawa.

Aucune soumission ne sera reçue si elle n'est pas faite d'après la formule imprimée, et si le soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 24 avril 1876.

AVIS

Le Percepteur du Revenu pour le District de Kamouraska, sera à l'Hôtel Gagné à Kamouraska depuis le TROIS jusqu'au QUATRE MAI, à MIDI, afin de donner des licences à qui de droit. En tout autre temps il faudra s'adresser au Bureau du soussigné, à Fraserville, Comté de Témiscouata.

L. G. CASALTY,

Col. R. M. D. R.

Fraserville, 24 avril 1876.

ATTENTION! ATTENTION!
TERRE A VENDRE

A VENDRE à très bon marché, une très-bonne terre de un arpent et demi de front sur quatre-vingt arpents de profondeur, situé à St. Basile, concession Ste. Angélique, Comté de Portneuf, peu éloigné de l'Eglise, des moulins à scies et à farine et aussi près du dépôt projeté du chemin de fer. Très-bien bâtie. Il y a cinquante arpents en culture, une belle et bonne sucrerie, et elle est très-bien boisée. Conditions faciles, s'adresser sur les lieux à M. Victor Leclerc.

Les directeurs des Sociétés d'agriculture sont priés d'en donner avis dans leur paroisse respective, ainsi que les abonnés à la Gazette des Campagnes.

VICTOR LECLERC.

St. Basile, 9 avril 1876.

MUSIQUE NOUVELLE!

MUSIQUE VOCALE:

Ferme tes beaux yeux.....	Pavots	50 centins
Transports joyeux.....	Lambert.....	85
Les deux mères.....	Boissière.....	25
Histoire d'oiseau.....	".....	25
La chasse aux papillons.....	".....	25
Noble coursier.....	Henrion.....	35
Mademoiselle.....	Boissière.....	25
Pauvre rose.....	M. A. D.....	25
Amour et prière.....	Lachman.....	25
Les lunettes magiques.....	Gariboldi.....	50
Le dernier de l'orpheline.....	Boissière.....	25
La fauvette et la prison.....	".....	25
Les trois gâteaux.....	".....	25
L'Alsace pleure: elle prie, elle attend!.....	Ben. Tuyoux.....	40
A Saint-Blaise.....	Pessard.....	30
Chanson de Jean Prouvair.....	Holmès.....	50
Amour et caprice.....	Bolvéry.....	25
Chanson d'été.....	Rupès.....	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE:

Souviens-toi.....	Spindler.....	40
Dreaming on the lake.....	Lott.....	80
Nuit et jour, valse.....	Lamothe.....	80
La jolie hongroise, valse.....	Fischer.....	60
Colombine, Polka.....	Dessaux.....	50
Andalusin, valse.....	Pénavaire.....	75
Les gondoles.....	Delorme.....	50
Heures heureuses.....	".....	50
Chant du Lazzarone.....	Kowalski.....	70
Paysano.....	Marmontel.....	75
Bergère.....	Kowalski.....	60
Rose des Alpes.....	Spindler.....	40
Bouquet de violettes.....	".....	40
Feuilles d'automne, valse.....	David.....	70
Nuit d'Asie.....	Marmontel.....	75
Pauvre fleur.....	Spindler.....	40
Feuilles d'automne.....	Kowalski.....	60
Méditation.....	".....	60
Sur l'Adriatique.....	".....	60

En vente chez

A. LAVIGNE;

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11 1/2 rue St. Jean, QUEBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 7 avril, 1876.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 per cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.